

Résolution du Comité Technique N°17/1 du 02 Août 2018	
SOUMISSION CONCERNEE	Proposition d'Addendum du Programme Aménagement du Territoire
CONTEXTE DE LA SOUMISSION	<p>Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a été retenu comme Agence d'Exécution du Programme d'appui à la réforme de l'Aménagement du Territoire. Ce programme constitue l'un des instruments de mise en œuvre du Plan d'Investissement REDD+ de la RDC et vise donc à opérationnaliser la stratégie d'atténuation aux changements climatiques (Stratégie-cadre nationale REDD+) de la RDC.</p> <p>Le Programme AT s'articule autour de trois composantes :</p> <p>(1) Juridique et réglementaire : visant l'élaboration de la politique nationale AT ;</p> <p>(2) Institutionnelle et organisationnelle : visant le renforcement des capacités des parties prenantes dont l'administration du Ministère au niveau central et en provinces ciblées et</p> <p>(3) Technique : visant l'élaboration des outils de base de l'opérationnalisation de la politique de l'aménagement du territoire dont le schéma national et provincial de l'aménagement du territoire.</p> <p>Il convient de rappeler, que lors du CT 15 du 30 mai dernier, le PNUD avait soumis une proposition de réaménagement budgétaire du programme AT, afin de permettre notamment, la contractualisation d'une firme spécialisée dans le domaine de conduite des processus d'Aménagement du Territoire capable d'accompagner la partie nationale dans les différents processus d'élaboration des outils et instruments de planification spatiale , à savoir : (i) la politique et la Loi sur l'AT ; (ii) le Schéma National d'AT ; (iii) le guide pour l'élaboration du Schéma Provincial d'AT ; et (iv) le guide méthodologique (avec les normes de qualités clairement indiquées) pour la réalisation du zonage participatif des terroirs villageois.</p> <p>Ayant reconnu la pertinence de la proposition présentée, le CT avait donné son aval pour que l'agence prépare une proposition de programmation de la réserve. Cette proposition devait (i) s'assurer de restituer les ressources de la Composante 2 ; (ii) de prendre en compte d'autres activités additionnelles qui pourraient contribuer à l'atteinte des objectifs du Programme AT.</p> <p>C'est ainsi que le PNUD vient de soumettre un Document d'Addendum du Programme AT, tel que demandé par la résolution N° CT 15/1 du 30 mai 2018.</p> <p>La présente résolution donne les conclusions de l'examen de la proposition de l'addendum du Programme AT présentée par l'agence au CT17 du 02-03 Août 2018.</p>
OBJET DE LA SOUMISSION	<p>La soumission porte sur l'addendum au programme d'appui à la réforme de l'AT. Elle apporte des ajustements techniques au document du programme et, en conséquence, justifie la nécessité de l'augmentation de l'enveloppe budgétaire de l'ensemble du programme.</p> <p>Avec cet addendum, le budget du programme est porté à 8 Millions USD.</p>

AGENCES SOUSSION AIRES	PNUD
MONTANT DE FINANCEMENT ET DUREE	<p>8 Millions USD \$ - Un document de projet avec un budget de 4 Millions USD (1^{ère} tranche de 3 Millions de USD et seconde tranche de 1 M USD) a été approuvé lors de la 3^{ème} réunion du Comité de Pilotage du FONAREDD tenue le 3 février 2017.</p> <p>Le document examiné constitue une proposition d'addendum au document de projet validé avec une proposition d'activités et de budget additionnels de 4 millions de USD pour atteindre les objectifs du cadre de résultat.</p> <p>48 mois</p>
RESUME DE L'ADDENDUM	<p>Avec le présent addendum, le budget du Programme AT est porté à 8.000.000 USD. Le financement additionnel de 4 millions devrait permettre de prendre en compte les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement du volet « institutionnel et organisationnel » qui représente désormais 40 % du budget global contre 25 % dans l'ancien budget, La dimension « accompagnement des PIREDD » a été systématiquement repensée et renforcée, car il constitue le gage principal de la réussite de la mise en œuvre de la réforme, bien au-delà de la simple conception des outils de base (politique, SNAT, SPAT ou PSGRN) ; • Le financement des activités prévues dans le document de programme mais non programmées faute de budget suffisant. Il s'agit entre autres d'appuyer : <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place, formalisation et opérationnalisation des cadres (plateformes) de dialogue/concertation/Coordination multi-acteurs à tous les échelons de gouvernance territoriale ; - L'harmonisation des approches méthodologiques des processus AT provinciaux et locaux ; - L'harmonisation des approches méthodologiques des processus AT provinciaux et locaux ; • Le financement de nouvelles activités jugées pertinentes, notamment les analyses sectorielles supplémentaires et complémentaires à l'état de lieux et cartographie existants (Macro zonage, Agriculture, Référentiel Géographique commun, etc.) ; • La couverture des charges liées à la coordination du programme : le PNUD récupère une partie (5,5 % du budget additionnel) pour combler le gap financier de la coordination du programme (autre fois pris en charge pour seulement deux ans sur les quatre ans du programme). La part du budget pour la coordination passe de 5,5 % à 11 %. <p>Toutefois, compte tenu de l'évolution du contexte et de la pertinence de la théorie du changement, des ajustements techniques avec incidence sur le budget du programme sont nécessaires. Ces ajustements portent notamment sur :</p>

- **Renforcement des capacités du Ministère en charge de l'AT** : en effet, des capacités importantes sont à construire au sein du Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire.
- **Collecte des données et études de base** : il y a nécessité et urgence d'approfondir la collecte de données et de fournir les études de base qui vont alimenter les discussions dans les travaux de groupes sur l'AT.
- **Activer le Référentiel Géographique Commun (RGC)** : il s'agit d'appuyer le processus de la standardisation dans l'élaboration des cartes géographiques aux différents échelons du processus de la planification spatiale.
- **Renforcer l'appui technique aux PIREDD** : il s'agit d'intensifier des ateliers techniques et des mesures d'accompagnement afin de pouvoir couvrir l'ensemble des zones à PIREDD avec forte implication des communautés locales et leurs autorités.
- Renforcer l'expertise technique, notamment internationale, pour assurer un pilotage stratégique et technique robuste du projet.

Globalement, le volet 2 (renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles est celui ciblé pour être solidement renforcé dans le cadre des financements issus du présent addendum. *En effet, le volet institutionnel et organisationnel est le cœur même du processus de l'AT dans le contexte de la RDC.* Il est évident que dans la première programmation, ce volet a été largement sous-estimé. En outre, l'addendum permettra de combler d'autres faiblesses comme celles relatives à l'absence des données à la suite des blocages d'un certain nombre de programmes clés (gestion durable des forêts, l'agriculture, etc.).

<p>OBSERVATIONS SUR L'ADDENDUM</p>	<p>La proposition d'addendum présentée par le PNUD répond aux recommandations contenues dans la Résolution N° CT 15/1 du 30 mai 2018, en particulier :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le renforcement des capacités du MAT, afin non seulement d'assurer une forte appropriation nationale, mais aussi pour la pérennisation des acquis du programme ; 2. La reconstitution et le renforcement du budget de la composante 2, afin de ne pas mettre en péril le travail de la firme à recruter, qui a besoin de l'accompagnement du MAT ; 3. L'enveloppe additionnelle de 4 Millions couvre des activités jugées nécessaires pour l'atteinte des objectifs du programme AT; 4. Le caractère transversal du programme a été renforcé, ainsi que les arbitrages nécessaires entre plusieurs vocations d'usage des territoires ; 5. Toutefois, le plan d'action pour la réalisation du Jalon 2018, avec des propositions concrètes, n'apparaît pas. <p>Le CT réitère l'importance de la mobilisation, la consultation et la participation des différentes parties prenantes (ministères sectoriels société civile, etc) et partenaires, nationaux et internationaux, pour la réalisation des objectifs attendus par ce projet.</p>
<p>RESOLUTION</p>	<p>Ainsi, après délibérations, les membres du CT ont validé la proposition d'addendum du programme AT présentée par le PNUD.</p> <p>Toutefois, le CT a tenu à porter à l'attention particulière de l'agence, la nécessité d'apporter les éléments pertinents suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le plan d'action pour la réalisation du Jalon 2018, avec des propositions concrètes au-delà du recrutement des firmes – e.g. capitalisation sur les études existantes, initiation de revues de littérature avec les experts mobilisés au MAT, renforcement des capacités et accompagnement du MAT, réalisation de certaines études par d'autres partenaires ; 2. Nécessité d'une mise à jour du cadre des résultats incluant les modifications proposées 3. Nécessité de fournir la matrice des risques indiquant notamment, une analyse des risques politique et institutionnelle ; 4. Clarifier le type d'études sectorielles à faire, les prioriser et les budgétiser; 5. Nécessité du renforcement de l'appui institutionnel, avec un séquençage des activités particulièrement dans le cadre de l'appui aux PIREDD; 6. Nécessité d'un plan de travail détaillé et d'un budget détaillé ; 7. Clarifier le processus de consultation et de participation, particulièrement des peuples autochtones, ainsi que les questions du genre et d'égalité des sexes ; 8. Clarifier le rôle de la CONARAT et la CCCA dans la coordination intersectorielle du processus aux niveaux national et local et la perspective d'avenir de ces structures ; 9. S'assurer de l'endossement du Ministère de l'AT sur les activités additionnelles de l'addendum.

DECISION DU CT	<p>Le CT recommande que l'addendum, ainsi que le document de programme révisé par l'agence, soit partagé par le Secrétariat Exécutif avec les membres du CT pour une validation par non-objection, avant la présentation au Comité de Pilotage pour validation.</p> <p>Conformément aux indications données lors de la 15^{ème} réunion du CT sur la gestion des programmes par les agences, cette recommandation est notamment basée sur la bonne prise en compte des mesures présentées par le PNUD lors du CT17 afin d'améliorer la gestion programmatique (pilotage stratégique, technique et gestion des partenariats) et opérationnelle des projets, y compris le présent projet d'Aménagement du territoire. Le CT assurera le suivi de la bonne mise en œuvre de ces mesures.</p>
-----------------------	---

Fait à Kinshasa, le 09/08/2018

Pour le Secrétariat Exécutif

Félicien Mulenda

Coordonnateur National

Pour le Comité Technique

Aimé Kasenga

Président